

Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
Comité Syndical – Séance du 16 juillet 2018
Délibération 2018_08 Tableau des effectifs

Le lundi 16 juillet 2018, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine s'est réuni, en séance ordinaire sous la Présidence de M. Renaud LAGRAVE.

Nombre de délégués : 37

Nombre de voix : 89

Présents titulaires (30) :

Mme Christine BOST, M. Claude CARPE, M. Christophe CATHUS, M. Arnaud COLLIGNON, M. Yvon COTTERRE, M. Michel COUZIGOU, M. Véronique DE MAILLARD, M. Gaëtan DE TROGOFF, Mme Brigitte DESVAUX, M. Guy DEWEVRE, M. André DUVIGNAU, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne FONTENEAU, M. Olivier GEORGIADIS, Mme Anne GÉRARD, M. Michel GERMANEAU, M. Jean-Michel IRATCHET, M. Michel LABARDIN, M. Renaud LAGRAVE, M. Jean-François LARENAUDIE, M. Alain LECOINTE, Mme Claude MELLIER, M. Jacques MIGOZZI, Mme Christine MOEBS, M. Jacques MORISSET, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Claude SAUBION, M. Alain SOULIÉ, M. Philippe TILLET, M. Bertrand TORTIGUE.

Présents suppléants (3) :

M. Mathieu BERGÉ, M. Michel DUCHÈNE, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU.

Pouvoirs (4) :

M. Gilles BÉGOUT à M. Jacques MIGOZZI, Mme Claire MORY à M. Christian PRADAYROL, M. Frédéric NEVEU à Mme Véronique DE MAILLARD.

Secrétaire de séance :

Mme Anne GÉRARD est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

DÉLIBÉRATION 2018_08 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Considérant la compétence du Comité Syndical pour créer les emplois du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Considérant le besoin pour le Syndicat Mixte de se doter de son propre personnel lui permettant de poursuivre ses missions en toute autonomie, il est proposé de créer les emplois équivalent temps plein suivants :

Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine
Comité Syndical – Séance du 16 juillet 2018
Délibération 2018_08 Tableau des effectifs

Poste	Cadre d'emploi	Grade(s)	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Temps de travail	Statut
Directeur	Ingénieur / Attaché	Ingénieur en Chef / Ingénieur principal / Ingénieur / Administrateur / Attaché principal / Attaché	1	0	Temps complet	Titulaire / Contractuel
Responsable administratif et financier	Rédacteur	Rédacteur principal / Rédacteur	1	0	Temps complet	Titulaire / Contractuel
Chefs de projet billettique, tarification et information multimodale	Ingénieur / Attaché	Ingénieur principal / Ingénieur / Attaché principal / Attaché	2	0	Temps complet	Titulaire / Contractuel / Mise à disposition
Chefs de projet coordination des offres de mobilité	Ingénieur / Attaché	Ingénieur principal / Ingénieur / Attaché principal / Attaché	2	0	Temps complet	Titulaire / Contractuel / Mise à disposition
Total			6	0		

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de créer l'ensemble des emplois ;
- d'adopter le tableau des effectifs exposé ci-dessus ;

- **d'autoriser le Président à prendre tous les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'application de la présente délibération.**

**Le Président,
Renaud LAGRAVE,**

